

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUÉBEC, JEUDI 27 JANVIER, 1859.

No. 41.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

— PRIME.—Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés payant d'avance, recevront gratis, *L'Observateur* pendant un an.

LES PATRIOTES.

CHAPITRE III (*)

LE TRAITÉ.

(Suite.)

Peuples, former une sainte alliance
Et donner-vous la main.
(Béranger.)

La colère du cocher était un stimulant de plus aux espiègeries des gamins.

Au plus beau de la lutte, la porte de la maison devant laquelle stationnait la voiture s'ouvrit tout-à-coup. Un domestique parut. Il ordonna au cocher de faire approcher la voiture. Devinant que la scène allait changer les gamins abandonnèrent à l'instant la voiture. Au tintamare effrayant succéda un demi-silence interrompu par les chuchotements des curieux et les saillies des gamins.

Le cocher respira, et vint placer glorieusement la voiture à l'endroit indiqué. Un instant après, le même domestique qui avait fait approcher la voiture, reparut. Une jeune fille élégamment mise le suivait. Le domestique s'empressa de dégraisser les peaux de balle, et la jeune fille se plaça dans la voiture. Le domestique rabattit les robes de balle; examina rapidement si tout était en ordre, se plaça derrière le siège de la voiture, se croisa les bras à la Napoléon, ordonna au cocher de faire claquer le fouet et la voiture glissa rapide sur la neige.

Nous laisserons les gamins, les curieux et les commères commenter l'arrivée et le départ de la voiture et nous la suivrons à distance. Pour ne pas impatienter le lecteur nous dirons que cette voiture appartenait à miss Flora Hammett; que les chevaux étaient les mêmes qui six mois auparavant étaient passés rapides comme des flèches devant la maison de l'épicier Morand; que la maison

devant laquelle la voiture était demeurée pendant près d'une heure était celle de madame Boncœur; et qu'enfin la jeune fille que nous avons vu prendre place dans la voiture était mademoiselle Angeline.

Par quel hasard, avait-elle à ses ordres un riche équipage? En vertu de quel droit la fille d'un ouvrier Canadien-Français remplacait-elle l'héritière d'un Anglo-Saxon? Où se dérangeait-elle? Pourquoi était-elle seule? Entreprenait-elle un long voyage, une excursion à la campagne, ou une simple promenade? Quel était le but de cette sortie? Questions irritantes que, malgré tout leur verbiage, les commères du quartier ne purent résoudre. Les *pourquoi*, les *comment*, les *parce que*, les *on dit* virent inutilement à leur secours; elle ne putent qu'entasser suppositions sur suppositions.

Si la vérité leur échappait, la calomnie ne leur faisait point défaut. Vexées de voir qu'Angeline ne leur rendait point compte de ses actions, elles se vengeaient en la calomniant. Aussi, chaque langue de commère devenant un moulin à paroles, les bruits les plus absurdes et les plus mensongers circulèrent dans le canton. L'honneur d'Angeline fut pesé, évalué et jugé. Le lecteur connaîtra, bientôt, la valeur de ce jugement.

A continuer.

CORPORATION.

La séance de vendredi dernier a prouvé qu'à part trois ou quatre honorables exceptions, le Conseil-de-Ville de Québec est composé d'hommes de l'espèce la plus rampante. Le pire de tous est John Henry. Il est guère possible de voir un être aussi stupide et aussi grossier. C'est lui qui fait la loi dans le Conseil-de-Ville et quand il insulte un homme de la respectabilité de monsieur Shaw, on n'entend pour l'arrêter que la voix nasillarde du petit L'ANGE VAIN qui répète d'un ton craintif et piteux : Orrrrrrider !

Voilà tout.

Mais qu'un autre conseiller ose parler plus fortement que d'habitude, vous voyez immédiatement son Honneur et tous ses petits s'écrier que l'audacieux n'est pas dans l'ordre !

A cette admirable séance le rapport du comité choisi pour former les comités a été adopté après beaucoup de bavardage de part et d'autre.

C'est toujours la même clique qui est

placée dans les plus importants comités : Hull est dans celui des finances ; Gauvreau dans celui du ciment (c'est naturel ! je lui z'ai dit !) Aulette, dans celui des marchés et ainsi de suite. Il n'y a que ce pauvre docteur Roussseau qui ne se trouve que dans la comité de la lune (comité de santé). On ne prévoyait pas une pareille injustice, le docteur devrait protester, ne fut-ce que pour se venger de ses collègues qui voulaient, à la dernière séance, faire de lui un sot.

Monsieur Fortin a proposé la résolution suivante qui fut adoptée *unanimentement* et pour cause !

“ Que Son Honneur le maire et les membres de la cité soient invités à voter sous toutes les formes possibles et dans toutes les occasions qui se présenteront, contre Outaouais, comme siège du gouvernement de cette province d'accord avec le vote de la chambre, du 28 juillet 1858. ”

Pendant la lecture de cette motion, L'ANGE VAIN est devenu *lipide* ! Pourquoi aussi obliger un homme à voter en faveur de Québec, quand cet homme a voté deux fois pour Outaouais !

Le docteur Tourangeau n'a pu réussir à faire reviser les listes des voteurs ! Le petit L'ANGE VAIN étant déterminé à repousser tout ce qui déjoue ses intrigues a déclaré que monsieur Tourangeau n'était point dans l'ordre en proposant de rendre justice aux voteurs qu'on a privés du droit de vote ! “ On le z'éprouve le nouveaux conseillers ” a dit d'un air stupide le conseiller Gauvreau ! Voilà longtemps qu'il n'est plus éprouvé lui, mais *réprouvé* !

Les conseillers ont adopté le rapport du comité des chemins recommandant d'accepter l'offre de messieurs Symes et compagnie qui donnent à la Corporation £500 pour que la rue Champlain soit élargie vis-à-vis leur propriété.

Nous allons oublier de dire que maître George Hull a déclaré que lui seul avait procuré à la Corporation plus d'argent que tous les autres conseillers ensemble !

Il a eu aussi l'impudence de dire que celui qui ne pouvait payer ses cotisations arriérées depuis deux ans méritait qu'un autre capable de payer les cotisations (qu'il plaira à George Hull et ses pareils d'imposer) eût sa propriété ! Vraiment, Québec possède dans la Corporation une ménagerie de bêtes sinon plus curieuses du moins plus *bêtes* que toutes les bêtes de Guibault !

A la séance d'hier soir, l'élection du pro-

(*) Voir le numéro 40.

mairie n'en eut lieu. Hall a eu 14 voix, monsieur Shaw 6, monsieur Tourangeau 1 et GAUYREAU 1. Ainsi donc, L'ANGE VAIN part et Hall nous reste ou plutôt, le diable monta à Toronto et son valet demeura à Québec!

Hall a proposé et obtenu l'ajournement sans laisser aux conseillers le droit de prendre en considération une motion du docteur Roussseau qui tendait à obliger le maire en sa qualité de député à voter sur la question du siège du gouvernement de la manière la moins préjudiciable à Québec!

ENQUÊTE AU BUREAU DE POSTE.

Le maître des postes n'a-t-il tenu dernièrement une espèce d'enquête dans le bureau de poste de Québec. Voilà longtemps qu'il aurait dû la faire. Nous présumons bien que la dernière enquête sera aussi infructueuse que les précédentes. Le chef du bureau de poste à Québec a trop de ressemblance avec les ministres actuels pour que le public soit satisfait.

Il est un autre département public, le greffe du père Bourroughs, ou Bourru, quelque chose comme ça, où se passent de jolies choses. Nous publierons, sous peu, quelques notes que nous possédons qui feront connaître ce qui s'y trame au détriment du public.

BARTHE—TACHÉ.

.....
"Les citoyens de cette ville et du district de Québec sauront maintenant quels sont les journaux qu'ils paient pour défendre ou pour combattre leurs intérêts les plus importants. Vous avez raison, monsieur Taché, mon discours n'est pas long comme votre navire, il n'est pas beau non plus. Mais, tel qu'il est, c'est mon discours. Il est encore plus long que tous les discours, mis bout à bout, que vous avez prononcés dans la chambre, vous si grand orateur, dans les dix années que vous y avez siégé.

"Je dirai à monsieur Barthe: Je n'ai pas l'habitude de me faire faire des discours comme vous, celle de fabriquer des correspondances pour mousser vos articles. Si vous n'avez pas le courage de dire franchement votre pensée sur la question du siège du gouvernement et sur toutes les autres questions, souffrez au moins qu'on vous le dise."

ALBÉRIC FORTIN—*Journal de Québec.*

LE SIÈGE DU GOUVERNEMENT.

"Maintenant, on dit, pour effrayer les députés du Bas-Canada: Si vous votez contre Outaouais, nous vous enverrons de suite à vos électeurs; et à ceux du district de Québec: le seul moyen que vous ayez d'avoir le siège du gouvernement de 1859 à 1863, c'est de soutenir le ministère et de voter pour Outaouais. On affirme même que l'on a été jusqu'à dire tout bas aux députés du district de Québec: 'Votez pour Outaouais, vous aurez le temps, durant ces quatre années, de renverser la décision de Sa

Majesté et d'assurer à Québec pour toujours le siège du gouvernement."

"Mais premièrement, le meilleur moyen de se faire réélire comme députés bas-canadiens, c'est de voter contre Outaouais; secondement, la position, des députés, relativement à cette question, est la même aujourd'hui que l'année dernière, et si aujourd'hui voter contre Outaouais, c'est faire perdre à Québec le siège du gouvernement pour les quatre ans prochains, c'était le perdre encore plus sûrement que de voter de la même manière l'année dernière, car on aurait eu douze mois de plus pour préparer des logements, aux chambres et au gouvernement dans la ville choisie permanentement.

"Nul esprit sensé ne voudrait prendre au sérieux ces promesses faites tout bas et toujours basement violées."

—*Journal de Québec.*



Le *Canadien* journal des ministres passés, présents et futurs se déclare en faveur d'Outaouais! C'est bon, monsieur Barthe, tappez toujours sur la fusion!

Le saint *Courrier* imite son confrère. Ne sont-ils pas de la même race? Ce qui étonne, c'est qu'ils puissent avoir des abonnés à Québec.

Les Koossais ont célébré mardi dernier par une soirée à la Salle Musicale le 100^e anniversaire de Burns leur poète national. On parle favorablement de cette fête. Bien que nous n'ayons pu y assister nous n'en remercions pas moins le comité qui a eu l'obligeance de nous faire parvenir une carte d'admission.

Sollicité par un grand nombre de nos abonnés nous commençons, aujourd'hui, la publication d'une lecture faite par nous, dans le cours de l'hiver dernier.

L'Ère Nouvelle nous remercie de l'honneur de lui avoir emprunté quelques lignes au sujet de L'ANGE VAIN, mais il paraît qu'elle n'aime pas à écrire le nom de L'ANGE VAIN à notre manière. Chacun son goût; pourtant si elle connaissait comme nous cet être tyranique, elle ne ferait aucune difficulté d'écrire correctement le nom de L'ANGE VAIN.

ATTENTION.

Les déposants de la *Caisse d'Économie de Saint-Roch* sont priés de s'assembler dimanche prochain, à six heures du soir, à la maison des pompiers numéro 10, rue Saint-Ours, pour affaires importantes.

Aujourd'hui deux opinions divisent le genre humain. 'Notre cher petit maire partira-t-il ou ne partira-t-il pas?' Voilà la grande question du jour.

Imitant saint Thomas nous croirons au départ de L'ANGE VAIN quand nous

verrons le pauvre petit mettre à la voile.

Que de mauvaises langues ne sont-elles pas usées à médire du maire actuel parce qu'il était un peu lent à se mettre en voyage! Nous-mêmes n'avons-nous pas osé caresser légèrement Son Honneur de quelques piqures? Le crime est énorme, mais la miséricorde divine est inépuisable!

Aujourd'hui il est prouvé que L'ANGE VAIN avait raison de ne pas se presser. Son Honneur qui entretient avec nous une correspondance suivie, nous écrivait hier, qu'il ne partirait que quand l'Anglais mettrait à son service le *Lérialhan*. 'Peut-être, aussi, ajoutait-il, qu'au retour du printemps me hasarderai-je en canot d'écorce sur les flots de la mer orageuse.'

La grande affiche de la rue Lamontagne a publié le rapport annuel du maire L'ANGE VAIN.

Ce document parle favorablement en faveur des grands talents de L'ANGE VAIN dans l'art de mentir et d'embêter le public.

Le polit L'ANGE VAIN a donné dernièrement aux conseillers un second repas à la *shubarba*. Il est prudent d'enregistrer ce fait pour le transmettre à la postérité.

Monsieur Blancheton a été nommé consul de France pour le Canada. Il résidera à Québec. En apprenant cette nouvelle, monsieur Kirk a dû avoir une attaque de francophobie!

Les journaux anglais et même ceux des États-Unis prétendent que le Maine va être annexé au Canada. En revanche les Canadiens seront vendus aux Yankees! Comme ils s'entendent entre *bessons*!

AUX CORRESPONDANTS.

Nous aimerions à parler à 'Indiscret' avant de publier sa correspondance. 'Caisse d'Économie de Saint-Roch' et la chanson de M..... au prochain numéro.

MINUTES ET DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

Sur quelques numéros précédents de *L'Observateur* un correspondant qui signait 'Rive Nord' entreprit de dévoiler quelques unes des nombreuses iniquités de Baby et compagnie. Aussitôt un des valets déclara à quelqu'un, que des mesures allaient être prises pour arrêter la publication de pareilles correspondances! Il paraît que la crainte de voir dévalguer, sur *L'Observateur*, certaines transactions frauduleuses avait rendu les membres de la compagnie du fer et du ciment bien malades! Notre correspondant ayant cessé, pour cause d'absence, d'écrire sur *L'Observateur*, plusieurs personnes ont

crû que nous avions consenti à laisser la compagnie jouir tranquillement de ses vols. Pour prouver que nous serons sans pitié pour les auteurs de la misère actuelle, nous commençons, aujourd'hui, la publication des minutes de cette partie du rapport du Comité des comptes publics qui concerne le département des Travaux-Publics. Aucun journal français de cette ville ne l'a publiée, et le nombre de copies des procès de ce comité n'étant distribué que parmi les privilégiés nous croyons de notre devoir de faire connaître au peuple au moyen de *L'Observateur* ce que Baby et ses associés veulent, à tout prix, tenir dans l'ombre. Quand nos abonnés pourront lire les jolies questions et les réponses plus jolies encore qui ont été faites dans le comité des comptes publics il nous sauront reconnaissants d'avoir mis au grand jour les moyens qu'on emploie pour VOILER le public.

Nous feront suivre de quelques remarques le rapport du comité.

Mardi, 6 juillet 1858.

Alexander T. Galt, érnier, au fauteuil, Messieurs Dubord, Somerville, Hogan, Ferrer, Chapais, Le Bontillier, White, J. Cameron, Buchanan et Mattice.

Sur motion de monsieur Foley, il est

Ordonné—Que le procès-verbal de la séance d'hier soit amendé en y ajoutant les noms de messieurs Foley, Dubord, Hogan et Brown.

M. Morrison est présent.

Monsieur Begly et monsieur Harper comparaissent conformément à un ordre du comité.

Monsieur Begly est interrogé.

Par monsieur Dubord.

Question—Êtes-vous employé au bureau des travaux publics?—Oui.

Question—Est-il à votre connaissance que monsieur Baby ait entrepris de construire quatre phares en bas de Québec, nommément à Belle-Isle, à Porteau, au Cap-Rosier, et sur la pointe ouest d'Anticosti?—Oui.

Question—En vertu de son contrat, l'entrepreneur n'était-il pas obligé d'acheter tous les matériaux ou articles au prix du marché, recevant dix pour cent de commission sur ces achats; n'était-il pas obligé de fréter les navires aux meilleures conditions possibles?—L'entrepreneur était obligé d'acheter les articles au prix du marché, et il recevait dix pour cent pour sa rémunération, ainsi que la chose a été expliquée dans le rapport des commissaires à la législature, durant la dernière session. Je ne sais pas qu'il y eût de convention à propos de l'affrètement des navires; il devait recevoir 10 pour cent sur tous ses déboursés.

Question—Comprenez-vous d'après le contrat qu'il devait engager les hommes de peine et les ouvriers aux meilleures conditions possibles?—Je le suppose, il recevait aussi dix pour cent sur ces déboursés, comme l'indiquent les documents fournis à monsieur Dubord par le département.

Question—Quel contrôle avait le gouvernement sur le nombre d'hommes employés et sur les gages payés?—Cela était contrôlé et vérifié par le surintendant, monsieur Gauvreau. Il y avait aussi un contre-maître à chaque phare, envoyé par le gouvernement, dont le devoir était de tenir le temps des hommes, le compte des matériaux, et de voir à ce que les travaux fussent convenablement faits.

Le président quitte le fauteuil et monsieur Foley prend sa place.

Question—Le contre-maître de chaque phare était-il obligé de tenir un compte des effets et des matériaux envoyés par monsieur Baby pour le compte du gouvernement?—Je ne le pense pas, puisqu'il n'était payé que pour les matériaux employés aux ouvrages.

Question—Comment pourriez-vous, alors, constater le montant des effets qui ont été envoyés en bas et chargé par monsieur Baby?—Je ne sais pas que monsieur Baby ait été payé pour tout ce qu'il a envoyé en bas; j'ai raison de croire qu'il ne l'a pas été, et qu'il n'a été payé que pour les matériaux employés dans les constructions. Je pense qu'il a été perdu plusieurs charges de goëlettes, pour lesquelles il n'a jamais été payé.

Question—Vous venez de mentionner dans un réponse précédente, que ces contre-maîtres étaient envoyés pour tenir le temps des hommes et le compte des matériaux employés dans la construction de ces phares. Comment avez-vous constaté quelle était la quantité des matériaux employés?—Par les estimations du surintendant, monsieur Gauvreau, dont des copies ont été fournies à monsieur Dubord il y a quelque temps.

Question—Savez-vous si monsieur Gauvreau, en transmettant ces estimations, envoyait les copies des estimations des contre-maîtres?—Je suppose que monsieur Gauvreau basait ses estimations sur les rapports des contre-maîtres, et sur son inspection personnelle.

Question—N'obligez-vous pas monsieur Gauvreau, avant de payer ces estimations, à fournir des pièces justificatives?—Les pièces justificatives sur lesquelles nous payions, étaient les estimations mêmes de monsieur Gauvreau. C'est la règle du département de payer sur l'estimation du surintendant ou de l'ingénieur. Ces officiers sont responsables de leur exactitude.

Question—Avez-vous toujours eu l'habitude de payer les estimations de monsieur Gauvreau sans qu'il eût à fournir les reçus des personnes auxquelles les deniers étaient payés, ou sans détails aucuns?—Tous les détails sont dans les estimations de monsieur Gauvreau. Nous ne lui demandons pas de reçus, parcequ'il ne paie aucuns deniers. Nous croyons que monsieur Gauvreau et nos autres ingénieurs et surintendants sont d'honnêtes gens, et nous sommes satisfaits de leurs certificats. Lorsque nous nous apercevons du contraire, ils sont démis.

Question—Payez-vous aussi les hommes sans qu'il soit fourni une liste de paie?—Je ne sais pas qu'il ait été fourni de liste de paie dans le cas de ces phares. Quant au paiement des hommes, il est toujours fourni des listes de paie lorsque le département emploie les hommes lui-même, et l'ingénieur et le surintendant en certifient des duplicatas, dont une copie est envoyée à l'auditeur des comptes, et l'autre reste dans les archives du département.

Question—Les contre-maîtres qui ont été envoyés là étaient-ils payés par le gouvernement et quels étaient leurs salaires?—Il me faudra examiner certains documents dans le bureau avant de pouvoir répondre. Je fournirai ce renseignement.

Question—Y avait-il d'autres personnes employées par le gouvernement, à part monsieur Baby et les contre-maîtres?—Le gouvernement n'employait aucun des hommes sur les travaux de monsieur Baby. Il était payé quatre mécaniciens Français que l'on avait fait venir de Paris pour monter les lampes catadioptriques, que l'on ne peut se procurer que là.

Question—Savez-vous si les contre-maîtres du gouvernement étaient payés par monsieur Baby comme commis ou autrement?—Je n'en suis rien, et je crois qu'ils ne l'étaient pas. Monsieur Baby avait ses propres contre-maîtres.

Question—Les papiers qui vous sont maintenant exhibés viennent-ils de votre département?—Oui, mais ils étaient accompagnés d'un autre document. L'autre document qui accompagnait ces papiers qui me sont maintenant exhibés venait aussi de mon département. Je dépose aussi maintenant les documents qui manquaient et que j'avais préparés pour le comité. Ils auraient été envoyés plus tôt, mais j'étais absent de la ville. Il y en a six. Lorsque M. Dubord a examiné les comptes, il ne savait pas que ces derniers documents manquaient, et il ne l'a su que lorsque je le lui ai dit. Je l'informerai qu'ils seraient produits.

Question—Dites quelle somme a été payée pour chaque phare?—Elles sont respectivement comme suit:—L'uno des estimations du phare du Cap-Rosier donne les détails du temps des hommes, £680 5s., et des matériaux fournis, £287 7s. 8d. Une autre estimation du phare de Porteau est de £3127 11s. 10d. L'estimation du phare de Belle-Isle s'élève à £3792 11s. 10d. Celle du phare d'Anticosti à £349 17. 10d. Aussi une autre pour le même phare s'élève à £3153 10d. Faisant en tout £13,975 4s. 10d.

Question—Comment se fait-il que ces montants manquaient le 14 juin dernier?—Je pense qu'ils ont été donnés à l'ex-commissaire en chef, qui les a égarés. Mais ces montants étaient tous inclus dans ceux qui vous avaient été donnés précédemment. Ils ne manquent que les détails. Je pense qu'ils correspondaient avec les montants donnés à monsieur Dubord. Ces six derniers montants sont les détails qui manquent.

A continuer.

LA NATIONALITÉ CANADIENNE.

LECTURE DÉLIVRÉE SOUS LE PATRONAGE
DE LA SECTION SAINT-JEAN DE LA SO-
CIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC,
LE 15 JANVIER 1858.

PAR

L. M. DARVEAU.

I.

Mesdames et Messieurs,

Quelque soit son mérite et son talent, le lecteur à toujours besoin de l'indulgence de son auditoire. Nécessairement, celui qui n'a encore à peu près ni l'un ni l'autre, doit-il amplement la lui demander. Car, je l'avoue, ce n'est pas sans crainte que j'ose vous offrir, ce soir, le résultat de quelques veilles et de mes faibles talents. Mais, comptant sur la libéralité de mes auditeurs, je me suis mis à l'œuvre et me voici.

Lecturant sous le patronage de notre société nationale, j'ai cru, dans les circonstances actuelles, ne pouvoir mieux remplir son attente et mon but, qu'en vous entretenant de notre nationalité. En parler, n'est-ce pas parler de nous-mêmes? Aujourd'hui plus que jamais, il faut se demander, sans cesse, ce que nous avons été comme peuple, ce que nous sommes et ce que nous serons.

Revoir notre glorieux passé, méditer sur notre sombre présent, philosopher, ou pour mieux dire, prophétiser sur notre avenir problématique, plein d'espérance ou de mort, selon que nous profiterons des exemples de nos pères et de nos propres malheurs, tel sera donc le thème de cette lecture.

Il était réservé à la nation canadienne, de porter sans périr le joug des deux peuples les plus opposés. Son histoire contient donc deux époques distinctes: Pure, toute guerrière; l'autre à peu près civile; toutes deux néanmoins, portant l'empreinte du monopole et de l'arbitraire, de la tyrannie et de l'abaissement, de la discorde et du fanatisme, de la haine et de la vengeance, du sabre et du bourreau; toutes deux par conséquent, pleines de ces émouvantes péripéties et de ces catastrophes terribles que produisant la guerre ou l'oligarchie.

L'histoire de la première de ces époques se lie à celle de la France. Découvert sous le règne de François Ier, le Canada ne fut définitivement cédé à l'Angleterre que sous celui du plus débauché des monarques français, et les Canadiens ne furent successivement sujets des rois de France depuis François Ier jusqu'à Louis XV, que pour subir l'influence et la volonté de ces divers majestés ou de leurs ministres. Aussi ne vivaient-ils qu'à la souflette de la France, précisément comme, aujourd'hui, leurs descendants n'existent que des restes de l'Angleterre. Malgré cela, et peut-être à cause de cela, les colons Canadiens d'avant la conquête, furent des hommes sublimes. A la fois, soldats et laborieux, ils ont laissé de leur passage, des

traces impérissables. Ils nous étonnent encore par le nombre de leurs victoires, la grandeur de leurs travaux et l'importance de leur découvertes. Venu de la Normandie et de la Bretagne ils se sacrifièrent pour doter la France de la moitié du nouveau monde. De là, tant d'énergie dans leurs entreprises, tant de courage dans la lutte, tant de persévérance contre les obstacles et tant d'héroïsme dans l'adversité. Aussi quels hommes que les compagnons de Jacques Cartier, de Champlain et de Montcalm! En lisant leurs exploits, il nous semble retrouver ceux des héros d'Homère. Personnages antiques accomplissant des faits modernes, nos pères avaient quelque chose des grands hommes de Plutarque. Mais pour les bien juger il nous faut connaître quelle était leur position et celle du pays.

Pendant l'administration française en Canada, la paix et le bien être, sauf quelques rares intermittences, furent inconnus à nos pères. Luttés contre les Sauvages, luttés contre les colonies anglaises d'Amérique, intensité du climat, famines, maladies, tous les maux semblaient se conjurer contre eux. Loin d'abattre ces intrépides colons, cette vie de malheur et en plein camp, surexcitait leur courage. Pareil à l'Arabe qui ne quitte jamais sa cavale, le Canadien d'alors, n'avait que deux armes: sa charue et son épée. D'une main il défendait le sol qu'il ensemençait de l'autre.

Laisse à ses propres ressources, à douze cents lieues de la France, au milieu des forêts, ayant pour adversaires l'homme et la nature, le colon Canadien devait inévitablement être martyr ou héros: il fut les deux. Je laisse à d'autres, la tâche de traiter son histoire religieuse; je ne veux, aujourd'hui, m'occuper que de son martyrologe politique.

Si jamais colonie fut négligée de la métropole et défendue par les colons, ce fut celle de la Nouvelle-France. Tandis que pour soutenir quelques rois, ou s'emparer de quelques trônes, il sacrifiait sans pitié, dans les guerres de l'Europe, le sang et les trésors de la France, le gouvernement français abandonnait complètement le Canada ou le laissait à la merci de compagnies avides qui l'exploitaient indignement. Depuis sa découverte jusqu'en 1608, le Canada ne semblait exister que de nom. Pour la France, c'était un pays de glace dont elle ne s'occupait qu'à cause des millions qu'on y dépensait sans résultat; pour les quelques colons qui s'y aventuraient c'était le refuge de l'ennemi et de la misère. Les *coureurs de bois* et les *traitants* y trouvaient seuls leur compte: les premiers la vie courte, et les seconds, des fortunes colossales. Le défricheur, ce véritable citoyen d'un pays, alors comme à présent, était le souffre-douleur de gouvernements imbéciles et corrompus.

Pourtant il vint un jour où l'on dut croire à la fondation d'un immense empire en Canada. Le 3 de juillet 1608, soixante et treize ans après l'arrivée de Jacques Cartier aux rivages de Stadaconé, Champlain

fondait Québec, la ville, messieurs, où nous vivons.

Le rôle des Canadiens allait grandir: Jusque là, épars et sans gîte, ils allaient désormais vivre réunis au foyer; de pauvres aventuriers allaient devenir véritablement *citoyens et soldats*.

En fondant Québec, Champlain ne voulait pas seulement se mettre à l'abri de l'air et des Sauvages, mais coopérant au projet gigantesque de son compatriote De Monts, cet homme de tête et de cœur travaillait pour l'avenir. Il ne rêvait pas un pays, mais un monde. Par la vallée du Saint-Laurent, il espérait pouvoir se rendre aux bords de l'Océan Pacifique; traverser la mer et débiter en Chine. Quel rêve! et pourtant, rêve aujourd'hui réalisé.

Québec devint naturellement le boulevard de la Nouvelle-France, et malgré les vicissitudes de la fortune causées par les fautes de la politique française presque toujours aveugle et souvent égoïste à leur égard, les Canadiens pendant un siècle et demi, purent s'y croire les maîtres de la moitié du continent américain. Québec fut et sera toujours destiné à être le cœur d'un empire; sa position géographique et son passé détraient tous les obstacles. La haine, la trahison, la stupidité pourront lui ravir ce rôle; mais la nécessité le lui rendra.

Maintenant allait se dérouler le drame incompréhensible qui dure encore. Le duel entre la France et l'Angleterre allait se renouveler en Amérique. Une poignée de Français disséminés sur un espace de quelques mille lieues, allaient lutter contre les forces incommensurables d'une puissance rongée par la haine, la vengeance et l'ambition. Le génie de nos pères égala la grandeur de la lutte. Soutenus par la France ils se montrèrent toujours dignes du nom français; laissés seuls, ils sauvèrent encore le Canada. Pendant un siècle et demi, le sang inonda le sol canadien et le feu de la guerre l'éclaira. Le carnage couvrit de deuil le pays; et malgré les rayons de gloire qui couvraient tous les fronts, la désolation régna presque constamment dans tous les cœurs. La lutte ne semblait cesser par intervalles que pour laisser les combattants prendre haleine, puis, le combat recommençait plus terrible et plus sanglant à mesure qu'approchait l'heure suprême.

A continuer.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 50 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située boulevard Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET
RÉDACTEUR.